

Après le 9 novembre à Genève

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 391

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Nous qui ne durons
pas, faisons des actions
qui durent.

Alex. VINET.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 5.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace:
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

Après le 9 novembre à Genève

Notre intention n'est nullement de revenir ici sur les tragiques événements qui ont ensanglanté Genève le soir du 9 novembre, ni de contribuer de la sorte à propager cette atmosphère de crainte et de méfiance qui a si lourdement pesé sur nous toutes. Car, nous l'avons dit, comme on le rappelle ailleurs, c'est faire œuvre civique que de continuer calmement et résolument sa route, sans se perdre en lamentations, en ces journées douloureuses.

Mais aussi notre journal — et c'est, parmi les qualités qu'on a bien voulu lui reconnaître l'autre jour, celle qui nous tient le plus chèrement à cœur — a toujours élevé la voix en parfaite indépendance d'opinion et sans se laisser arrêter par rien. C'est pourquoi nous tenons à exprimer ici, non seulement notre sympathie pour les victimes innocentes, non seulement la tristesse collective qui nous étreint comme citoyenne, mais encore et surtout notre regret indigné pour les provocations à la haine d'où qu'elles soient venues, et qui créent des responsables des deux côtés de la barricade; notre regret profond pour l'insuffisance des moyens préventifs, alors que mieux préparés, ils auraient été efficaces; et notre regret profond et indigné enfin pour les méthodes de violence brusquement mises en œuvre, à l'exclusion des moyens inoffensifs employés dans tous les pays civilisés pour le maintien de l'ordre public.

Nous savons qu'en écrivant ces lignes nous sommes les interprètes d'un grand nombre; mais nous savons d'autre part qu'un grand nombre malheureusement aussi, aveuglé par des campagnes auprès de l'opinion publique, ne pourra ni ne voudra se ranger à notre point de vue. Puisse-t-il seulement s'en trouver parmi ceux-là qui savent comprendre comment, seuls, les droits imprescriptibles de la conscience individuelle nous obligent à élever ainsi la voix.

E. Gd.

Lire en 2^{me} page:

Remerciements d'anniversaire.
Carrières féminines: la femme médecin.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

J. GUEYBAUD: Le parti radical français devient-il féministe?

D. CANFIELD FISHER: Les enfants et les mères.

M.-L. PREIS: La Semaine de la Paix (La Journée des femmes, l'Exposition Guerre et Paix).

J. P. et PENNELLO: A travers les Expositions (Alice Bailly, J. Matthey de l'Etang.)
Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

Echos d'anniversaire:
E. Gd: Critique de la Rédactrice par elle-même.

Jeanne VUILLIOMENET: Feuilleton par elle-même.
Virgile ROSSEL: Anne, ma sœur...

Les élections américaines et les femmes

Nos lecteurs comprendront qu'il ne nous ait pas été possible, à une date relativement si rapprochée des élections américaines, de leur apporter déjà des précisions quant aux femmes et aux noms des femmes élues aux élections du 8 novembre. Sans doute faudrait-il attendre encore un peu pour en obtenir une liste exacte. Bornons-nous simplement à signaler la dépêche d'agence qui annonce la réélection de Mrs. Ferguson comme gouverneur du Texas à une majorité de 180.000 voix.

Une autre dépêche annonce aussi la possibilité de l'entrée comme ministre dans le futur cabinet Roosevelt d'une femme, Miss France Perkins. Acceptons-en l'augure!

Inspectrices de fabriques

Un aperçu, du travail de la seule femme inspectrice adjointe des fabriques en Suisse (4^{me} arrondissement)

Le travail de l'inspecteur fédéral des fabriques a pour base la loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1898, et modifiée par les ordonnances de 1905, 1914 et 1919. L'exécution de cette loi est du ressort des cantons qui nomment eux-mêmes leurs organes exécutifs et appliquent les mesures nécessaires. L'inspecteur fédéral, qui exerce la surveillance générale, est divisé en quatre arrondissements: Lausanne, Aarau, Zurich et Saint-Gall. Le personnel de l'inspecteur fédéral de chaque arrondissement se compose de l'inspecteur, de trois adjoints et d'un secrétaire; et ce n'est que dans le 4^{me} arrondissement qu'un des trois inspecteurs adjoints est une femme.

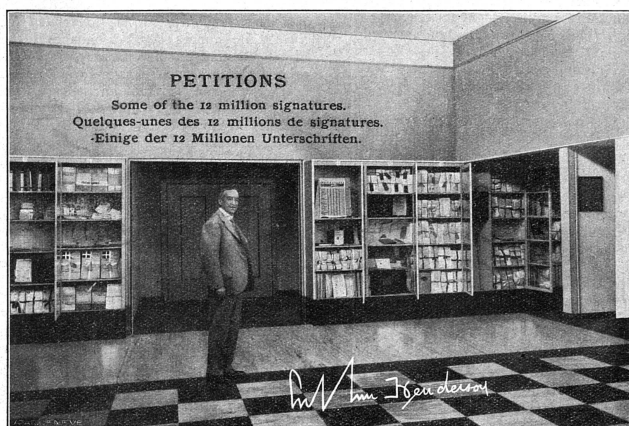
Il ne faut jamais oublier que le travail des inspecteurs fédéraux est réglé par la loi sur les fabriques et par les ordonnances d'exécution, et que leur activité s'étend surtout au contrôle et à l'application de la dite loi dans les diverses fabriques. Chaque arrondissement comprend un certain nombre de cantons, dont les fabriques doivent être inspectées régulièrement. C'est ainsi qu'au 4^{me} arrondissement se rattachent les cantons de Saint-Gall, Appenzell, Schaffhouse, Thurgovie, Glaris Grisons, et par suite de son union douanière avec la Suisse, la principauté de Lichtenstein. Ces régions comptent environ 1750 entreprises soumises à la loi fédérale des fabriques.

Les droits et les devoirs de l'inspecteur sont fixés par les articles 203-212 de l'ordonnance d'exécution de la loi sur les fabriques. Relevons spécialement l'art. 205 qui dit que « les inspecteurs doivent s'efforcer, d'un côté d'assurer aux travailleurs les avantages prévus par la loi, de l'autre côté d'aider les propriétaires d'usines dans l'accomplissement des obligations que leur impose la loi et de gagner ainsi la confiance des deux parties ». Les inspecteurs ont donc le droit de poser toute question utile aux propriétaires de fabriques ou à leur représentant, et le cas échéant, sans témoins, à toute personne employée dans la fabrique. (Rappelons que la loi fédérale entend sous le nom de « fabrique » une entreprise industrielle dans laquelle travaillent au minimum 6 ouvriers si l'entreprise a des moteurs ou occupe des adolescents, ou au minimum 11 ouvriers si l'on n'emploie ni moteurs, ni adolescents.)

En ce qui concerne l'activité spéciale de l'inspectrice adjointe, elle se distingue de celle de ses collègues masculins en ce qu'elle s'exerce dans des fabriques employant uniquement du personnel féminin, ou tout au moins où le personnel féminin est en forte majorité. Il s'agit donc surtout de fabriques de l'industrie textile, de l'habillement et de l'alimentation. Cependant l'inspectrice adjointe accompagne parfois l'inspecteur dans d'autres fabriques, ce qui lui permet de se faire une idée du travail de la femme dans les divers genres d'industries.

Les divers points sur lesquels porte une inspection sont très nombreux, et nous n'en citerons ici que les plus importants. Premièrement il y a lieu de vouer une attention spéciale à la construction, à la propreté, à l'aération, au chauffage, à l'éclairage des ateliers, et au nombre des ouvriers qui y sont occupés. L'examen des toilettes, des lavabos, des vestiaires et des installations de bain est aussi fort important, ainsi que la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Un règlement de fabrique, fixant les obligations de travail, le mode de paiement des salaires, les délais de renvoi, doit être affiché dans un endroit bien visible, et remis aux ouvriers. L'usage encore assez fréquent du système des amendes, et l'emploi de ces amendes, qui doit être en faveur des ouvriers, donne aussi lieu à une surveillance étroite. Il faut également, pendant une inspection, vouer une attention spéciale à l'organisation du travail: un horaire de la division des heures de travail est affiché dans les ateliers, et il est interdit, sauf autorisation spéciale, d'apporter aucun changement à la répartition normale des heures de travail.

Une partie importante de la loi sur les fabri-



Cliché Atar, Genève

Un message aux femmes du monde entier

L'opinion publique a déjà rendu de grands services à la Conférence du Désarmement. L'espoir d'un succès définitif réside maintenant dans les efforts continus de ceux dont la tâche est de faire connaître l'aspiration des peuples vers le désarmement, la tranquillité et la paix.

Arthur HENDERSON,

Président de la Conférence du Désarmement (octobre 1932)

Nous reproduisons ci-dessus la carte postale éditée par le Comité Féminin pour le Désarmement, à laquelle est fait allusion dans un autre article de ce numéro, et qui représente le Président de la Conférence devant les vitrines contenant les pétitions en faveur du désarmement.

Nous recommandons très chaleureusement l'achat de cette carte à tous nos lecteurs et lectrices, car c'est par elle que, de nouveau, pourront être réunies les sommes nécessaires au travail indispensable du Comité International féminin pour le Désarmement. Il faut, en effet, et aussi bien dans les périodes calmes durant lesquelles on entretient vivant l'intérêt pour la cause de la

paix, qu'aux « moments psychologiques » où une action concertée s'impose, que ce Comité puisse continuer d'une part à stimuler, de l'autre à coordonner, les efforts féminins à travers le monde en faveur du désarmement; et la vente de cette carte constitue non seulement un effort financier, mais aussi un effort éducatif important. Nous sommes certaines que bon nombre de nos lectrices voudront l'entreprendre.

On peut obtenir ces cartes auprès du Comité Féminin International pour le Désarmement, 25, quai du Mont-Blanc (Genève), aux conditions suivantes:

200 ex. avec texte (français, anglais ou all. 34 fr.
200 exemplaires, sans texte 32 fr.

5 exemplaires 1 fr.
(Il n'est pas inutile d'attirer l'attention des groupements qui achèteront ces cartes pour les revendre au détail parmi leurs membres, sur le fait que le bénéfice de 3 ou 4 centimes par carte vendue entrera dans leur caisse, et que ces petites sommes en s'ajoutant ne sont pas à dédaigner pour aucune Société en ces temps difficiles!)

NOS VINGT ANS

« Nous déconvoquera-t-elle? », se disaient, depuis le 9 novembre, ceux et celles qui avaient l'intention de se rendre à Genève, le 12 novembre, pour y fêter les vingt ans de notre journal. « Elle » ne nous a pas déconvoqués, et « elle » a eu raison. Ainsi qu'« elle » l'a dit dans ses propos liminaires, il convenait de maintenir notre petite fête, — bien que les cœurs ne fussent pas à la joie, — parce que la vie continue, parce qu'il faut se dégager de la crainte, soulever la chape de la peur et de la haine qui pèse sur la ville, parce qu'il faut affirmer son activité, aller courageusement de l'avant et tracer son sillon.

Après la lecture de messages d'amis, d'Associations, empêchés d'assister à la fête, « elle » rendit hommage aux initiateurs d'il y a vingt ans, que les propos pessimistes ne découragèrent pas; « elle » salua la mémoire des disparus, remercia avec des mots heureux ses collaborateurs, spécialement M^{lle} M. Micol, la si dévouée administratrice; M. Richter, son imprimeur, qui, pour le Mouvement, fait l'impossible; et eut des paroles touchantes pour la grand'maman du Mouvement, pour M^{me} Gourd, retenue chez elle par la maladie, toujours prête à aider de toutes façons l'ainé de ses petits-fils. « Elle » s'adressa enfin aux indifférents, qui lui donnent une belle leçon de patience, aux adversaires surtout, dont les critiques sont nécessaires au maintien de l'esprit combatif, dont l'hostilité stimule la vigueur, enseigne la patience, la compréhension, la tolérance. Cette opposition nécessaire est la justification du journal.

